

culotte & le reste de Satin noir, à la place des couleurs pourpre, verd & blanc qui étoient ci-devant employées dans leurs habillemens. Il y aura une grande Croix brodée sur le manteau, & une plus petite sur le juste-au-corps, & la Croix sera attachée à un ruban verd au lieu d'un pourpre, cette première couleur étant, dit-on, celle de Nôtre-Dame de Mont Carmel.

Le Prince de Carignan qui est toujours à Paris a présenté un Memoire au Conseil de Régence, pour demander qu'une pension de 50000. écus, que le feu Roi avoit accordée au Prince Thomas son grandpere pour lui & ses descendans, & dont l'Acte a été enregistré en Parlement, lui soit continuée. Comme la chose merite reflexion, on n'a pas encore repondu à ce Mémoire.

III. Le 6. Mr. le Duc de Brissac prit séance au Parlement en qualité de Duc & Pair de France. On parloit d'élever aussi à cette dignité Mrs. de Biron, de Medavi, de Levi, de la Valliere, & Canillac. Le Roi a donné le Gouvernement de *Phalsbourg* au Comte de Chalmaret. On parloit toujours de faire une reforme considerable dans les Troupes, mais le reglement que l'on doit faire pour cela, n'avoit pas encore paru.

Il s'est fait quelques changemens dans les Conseils. Mr. le Pelletier des Forts a été fait Membre du Conseil de Régence à la place de Mr. de Souzi son Pere qui s'est démis, & Mr. d'Armenonville Secrétaire d'Etat pour la Marine, mis à la tête des Directeurs de la Compagnie des Indes, dont il étoit

*Emplois.*